

## CAP locales de préparation à la liste d'aptitude pour la sélection aux grades de Contrôleur et d'Inspecteur Année 2018 Déclaration liminaire

## Madame la Présidente,

L'entreprise de régression sociale, qui est en marche au travers de la loi travail, est aussi à l'oeuvre dans la Fonction Publique, dans les ministères économiques et financiers et plus encore à la DGFiP.

Partout, une même logique veut imposer de déréglementer, de réduire l'action publique, de flexibiliser, de supprimer des droits et d'inverser la hiérarchie des normes.

Les « lignes directrices » du Directeur Général sont autant de lignes destructrices de notre administration: suppressions de services, dématérialisation forcée et forcenée, suppressions d'emplois restructurations incessantes et tout cela sur fond de déréglementation des règles de gestion.

Les décisions du Directeur Général et du Directeur Départemental sur le dialogue social sont une provocation supplémentaire et démontrent une nouvelle fois s'il en était besoin la volonté de la Direction de museler les organisations syndicales et les représentants du personnel.

Le Directeur général a annoncé, via Ulysse, les évolutions pour les années 2018 et suivantes en matière de mutations et premières affectations.

Ces "évolutions" sont purement et simplement la perte des garanties des agents concernant la mobilité choisie.

L'affectation au département laissera place à la partialité des DDFiP et DRFiP que ce soit géographiquement dans le département, mais aussi au niveau de vos choix de missions, ne serait-ce que par la justification de nécessité de service.

Donner une priorité aux internes dans le département, même si elle peut paraître séduisante, met fin à la règle de l'ancienneté qui a l'avantage d'être comprise. Parce qu'elle est précise, transparente et surtout appliquée pour tous et sur tout le territoire, elle permet une véritable défense des droits des agents à l'inverse d'affectations arbitraires et au choix.

Les délais de séjours de 2 ans ou de 3 ans, selon les cas, vont inexorablement être un frein à la mobilité choisie, à la promotion interne et dégrader nos conditions de vie au travail.

Promettre une parution des mouvements "aboutis" plus tôt, fait perdre aux agents leur droit à être défendu, par la diminution du rôle des CAP Nationales.

Toutes ces mesures, sous couvert de cynisme et d'hypocrisie du Directeur Général nous affirmant penser à l'intérêt des agents, sont à mettre en lien avec les restructurations, les fermetures de poste et les suppressions d'emplois. Elles auront donc des conséquences graves sur tous les agents, y compris ceux qui, aujourd'hui, ne souhaitent pas changer d'affectation qui seront touchés, à terme, par des restructurations.

Les garanties, la mobilité et les perspectives d'évolution sont attaquées; la Direction générale veut des agents taillables et corvéables à merci.

Pour la CGT Finances Publiques, c'est par la mobilisation que nous pourrons ensemble empêcher la mise en oeuvre de ces mesures mortifères.

La CGT Finances Publiques exige le retrait immédiat des propositions de la Direction Générale ; la consolidation et l'amélioration de nos droits et garanties en terme de mutations.

L'annonce du directeur général sur les suppressions d'emplois (1600) a été très mal perçue par les collègues. En résumé, c'est réjouissez - vous pour le moment car ce sera encore pire pour les années suivantes.

La CGT refuse que la DGFiP soit le réservoir à suppression d'emplois du Gouvernement!

Pour la CGT Finances Publiques, l'urgence des personnels est d'agir à la DGFiP, l'urgence est de combattre ces logiques aujourd'hui à l'oeuvre qui mettent en danger nos emplois, nos missions et nos conditions de travail et qui fragilisent chaque jour davantage notre service public.

Après la très forte mobilisation du 10 octobre, avec près de 40% de grèvistes à la DDFiP56, de nouvelles journées d'action seront proposées.

**Aujourd'hui**, nous devons examiner vos propositions pour la sélection par liste d'aptitude aux grades de contrôleur et d'inspecteur.

Nous déplorons les conditions de préparation de ces CAPL : placer les réunions au sortir des vacances scolaires ne nous facilite pas la tâche. Dans cette période, il est difficile de contacter nos collègues.

À nouveau, la CGT revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégié, car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire de la liste d'aptitude qui privilégie le mérite en toute opacité, crée la division entre les agents par leur mise en concurrence et les met à la merci de la hiérarchie.

Nous revendiquons la transformation de la liste d'aptitude en un véritable examen professionnel.

Dans le cadre de ces CAP et de cet exercice qui s'impose à nous, la CGT entend agir afin d'assurer une équité dans le traitement des dossiers en obligeant à la transparence.

Cette sélection repose essentiellement sur une évaluation-notation totalement déconnectée de la valeur réelle des agents. La rédaction des appréciations et du tableau synoptique est très variable d'un chef de service à l'autre. Or, cette évaluation avec ces appréciations est l'élément essentiel qui permet de sélectionner les postulants, d'autant plus importante maintenant, que les réductions majorations disparaissent pour tous en 2018.

## Dans ce cadre, la CGT revendique :

- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent »; le minimum de transparence et d'objectivité voudrait qu'un rapport soit rédigé pour chaque candidat afin que les dossiers puissent être examinés sur les mêmes bases;
- l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Ce mode de sélection est contraire aux intérêts des agents que les élu-e-s en CAP locale ont mandat de défendre. Il n'est pas question pour notre syndicat

de cautionner ni de participer au classement des « plus méritants », cette responsabilité incombe à l'administration.

Nous refusons d'opposer les agents entre eux.

C'est le sens que nous entendons donner au vote que nous émettrons au cours de ces CAP locales.

Vannes, le 8 novembre 2017